



*Comité Social d'Etablissement*

**Centre Hospitalier de PAU**

**Comité Social d'Etablissement complémentaire**

Procès-verbal de la séance du lundi 06 novembre 2023

**Représentants de l'Administration :**

	Présents	Excusés
Monsieur Jean-François VINET, Directeur – Direction Générale	X	
Madame Sylvie LARIVEN, Directrice Adjointe - Direction des Ressources Humaines	X	
Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint - Direction du Patrimoine	X	
Madame Marie MESNARD, Directrice Adjointe - Direction des Finances, Contrôle de Gestion, Admissions et Facturation	X	
Madame Monique VIVONA, Directrice des Soins - Coordonnateur Général des Activités de Soins – Direction des Soins	X	
Invités : Madame BARRIEU, Monsieur SALVAT	X	

**Représentantes de la C.M.E. :**

<b><u>Titulaire</u></b>	<b>Pré.</b>	<b>Ex.</b>	<b><u>Suppléante</u></b>	<b>Pré.</b>	<b>Ex.</b>
Docteur Karine MASSALOUX	X		Docteur Marion SAUVANIER		X

**Représentants du Personnel :**

<u><b>Titulaire</b></u>	<u><b>Pré.</b></u>	<u><b>Ex.</b></u>	<u><b>Suppléant</b></u>	<u><b>Pré.</b></u>	<u><b>Ex.</b></u>
<b>C.G.T : 9</b>			<b>C.G.T : 9</b>		
Madame Sandrine BARADAT <i>Aide-Soignante</i>	X		Monsieur Daniel CUESTA <i>Technicien Supérieur Hospitalier</i>		X
Madame Catherine LE PAUVRE <i>Aide-Soignante</i>		X	Madame Catherine REILHE <i>Infirmière Anesthésiste</i>		X
Madame Nancy TAVARES <i>Assistante Médico Administrative</i>	X		Madame Aurélie CAZENAVE <i>Infirmière</i>		X
Madame Isabelle HONTA <i>Infirmière</i>		X	Madame Solène MONPLAISIR <i>Aide-Soignante</i>		X
Madame Nadège LIGOUT <i>Aide- Soignante</i>		X	Madame Isabelle HEYSEN <i>Agent de Service Hospitalier</i>		X
Madame Séverine BALLESTER <i>Infirmière</i>	X		Madame Marie RODRIGUEZ <i>Agent de Service Hospitalier</i>	X	
Madame Chantal LACRABERE <i>Aide-Soignante</i>		X	Madame Dominique LASPOUMADERES <i>Aide-Soignante</i>	X	
Madame Magali POMMIER <i>Auxiliaire Puéricultrice</i>	X		Monsieur J-Claude JURAT-PENTIADOU <i>Ouvrier Principal</i>	X	
Madame Dominique CLAVERIE <i>Infirmière</i>		X	Madame Véronique TASTET <i>Assistante Médico Administrative</i>		X

<u><b>Titulaire</b></u>	<u><b>Pré.</b></u>	<u><b>Ex.</b></u>	<u><b>Suppléant</b></u>	<u><b>Pré.</b></u>	<u><b>Ex.</b></u>
<b>C.F.D.T. : 6</b>			<b>C.F.D.T. : 6</b>		
Madame Ingrid BAHURLET <i>Ouvrière Principale</i>	X		Monsieur Cyril TRUONG <i>Ouvrier Principal</i>		X
Madame Frédérique PRADAL <i>Infirmière</i>		X	Monsieur Eric VAUGARNY <i>Maître Ouvrier</i>	X	
Madame Céline PORTALET <i>Aide-Soignante</i>		X	Madame Nancy PAOLETTI <i>Infirmière</i>		X
Monsieur Baptiste PERY <i>Agent de Service Hospitalier Brancardier</i>		X	Madame Delphine POUMES <i>Assistante Médico-Administrative</i>		X
Monsieur Denis LAVROF <i>Infirmier</i>	X		Madame M-Laure LILAUD <i>Aide-Soignante</i>		X
Monsieur Alain MAREMMANI <i>Aide-Soignant</i>		X	Madame Aglaé MILLET <i>Cadre de Santé</i>	X	

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Modification des maquettes de l'équipe accueil – administration du patient – avis Report du CSE du 19/10/2023.  
*DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES – Présentation Mme MESNARD et Mme BARRIEU*
- 2) Schéma Directeur Immobilier (SDI) et réorganisations transitoires, impacts - avis  
*DIRECTION DU PATRIMOINE – Présentation M. GAYRARD*  
*DIRECTION DES SOINS – Présentation Mme VIVONA*

# **PROCES-VERBAL**

## Annexes :

- Annexe 1 : modification MAQ Equipe Accueil.
- Annexe 2 : Schéma Directeur Immobilier –réorganisations transitoires, impacts

Monsieur VINET ouvre la séance à 9h30.

Monsieur VINET procède à l'appel des membres.

## **1) Modification des maquettes de l'équipe accueil – administration du patient - avis**

Madame MESNARD commence par remettre dans le contexte le point abordé. Un agent était positionné sur l'accueil de Vignalou le week-end. Suite aux échanges avec les équipes et à l'absence d'activité d'accueil le week-end ainsi qu'au regard d'une activité plus importante sur Hauterive en semaine, une décision a été prise de tester dès le mois de juin le retrait de l'agent d'accueil de Vignalou le week-end pour le positionner en renfort de semaine sur Hauterive.

Madame MESNARD commente ensuite l'annexe 1.

Madame MESNARD rappelle que beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les équipes.

Madame MESNARD rappelle que lors de la séance du 19 octobre 2023, une problématique de sécurisation a été abordée par le fait de retirer l'agent en poste à l'accueil. Le terme « sécurisation » ne doit pas être abordé car cela ne fait pas partie des missions mais plutôt le principe d'une présence pouvant voir des situations problématiques.

Suite à des discussions avec monsieur GAYRARD, directeur du patrimoine, une mise en place de caméras de surveillance début 2024 va être réalisée avec un report au PC sécurité. Cela fait partie d'un ensemble plus global de politique de sécurisation de l'établissement avec la mise en place de caméras sur l'ensemble du site notamment sur les extérieurs et sur des lieux prioritaires et sécuritaires que sont les halls d'entrée.

Pour Madame MESNARD, l'agent d'accueil n'a pas à être positionné le weekend, la sécurisation ne relève pas de ses missions.

## Une visite du F3SCT a été faite suite à la demande formulée lors du CSE du 19 octobre 2023.

Madame BARADAT prend la parole pour faire part du retour de cette visite.

Madame BARADAT rappelle qu'avait été mise en avant la problématique de sécurité malgré qu'elle ne figure pas dans la fiche de poste de l'agent d'accueil. Il est rappelé que l'agent était la dernière personne à pouvoir apercevoir des fugueurs.

Madame BARADAT confirme que les services de soins n'avaient pas été informés de la notion définitive de la fermeture et que cela aurait dû être fait avant la séance du CSE. Madame BARADAT dit que les horaires de semaine de 10h00 et 17h30 posent problème le matin en ce qui concerne l'orientation des visites. Madame BARADAT dit également que contrairement à ce qui est indiqué dans le document, il y a bien des entrées sur le CJV le samedi et le dimanche.

Madame BARADAT aborde la problématique de la sécurité des locaux suite à des vols dans le bâtiment.

Madame BARADAT évoque la problématique du téléphone et confirme que les professionnels ont été confrontés à une personne attendant dans le hall que l'on vienne la renseigner. Cela pose donc un problème en terme d'accueil.

Madame BARADAT confirme qu'il faut bien renforcer Hauterive mais pas au détriment de Vignalou. La question est de savoir, s'il n'y a pas possibilité de positionner des agents en postes aménagés (PAM/PAD) sur ces postes.

Monsieur LAVROF ayant participé à la visite complète les propos de madame BARADAT. Il nous confirme que des entrées ont bien lieu le weekend. Les analyses des activités de l'année en cours parlent de 18.71% des entrées sur le temps de nuit c'est-à-dire entre le vendredi et le samedi soit 70 entrées sur un total de 374 et 14.93% ont lieu le samedi après-midi ce qui représente 56 entrées sur 374. Les cadres ont confirmé que la population était fragile au même titre que les accompagnants ou visiteurs. Le manque d'affichage et/ou l'incompréhension finissent par donner lieu à des personnes restantes dans le hall en attendant que l'on vienne les renseigner.

Monsieur LAVROF réitère les mêmes demandes que madame BARADAT à savoir ne pas réduire Vignalou pour renforcer Hauterive et pourquoi pas mettre des PAM/PAD.

Les membres ont bien conscience qu'il faut avoir 2 agents sur Hauterive dû à l'augmentation de l'activité et à la sécurisation durant 4 jours par semaine.

Monsieur VINET souhaite répondre et commence par un préambule.

L'activité de l'hôpital n'a pas sévèrement augmenté, ce qui pose un problème car la traduction budgétaire est sensible. Il ne pourra pas y avoir de création de poste pour mettre en place une fonction de surveillance sur Hauterive, les priorités étant ailleurs. Il faut arriver à trouver des solutions qui répondent à l'ensemble des questions posées. Nous avons des questions de charge de travail au niveau de l'administration du patient, des problématiques de surveillance mais il faut bien identifier les problèmes et les réponses à apporter et que l'on puisse les évaluer. L'hôpital connaît assez régulièrement des vols malgré la présence dans les services. Monsieur VINET rappelle que l'hôpital n'est pas une prison et que nous rencontrons quelques problématiques de sécurisations de l'ensemble de nos biens et de nos fonctionnements. Cela doit être traité sans que cela soit du ressort des agents de l'administration du patient.

Madame VIVONA rappelle que la présentation du projet avait été faite par l'administration du patient au pôle de gériatrie dans le but d'un passage d'une version teste à la réalité. Concernant le fléchage, celui-ci doit être amélioré pour permettre une meilleure orientation des personnes.

Monsieur VINET confirme que le fléchage va être amélioré, étant donné que des travaux font avoir lieu durant 3 années amenant certains changements d'implantations géographiques.

Madame VIVONA aborde le sujet des entrées le weekend au CJV et indique que celles-ci passent toujours par les urgences et qu'il n'y a pas d'entrées directes par le CJV. Il y a donc un accompagnement par des ambulanciers.

Monsieur LAVROF reprend sur le sujet des entrées en stipulant que cela ne concerne pas les patients mais les visites des familles.

Madame MESNARD dit avoir eu un retour des équipes indiquant que quasiment personne le weekend ne s'adressait à eux en ce qui concerne les orientations.

Madame MESNARD reparle du vol du four et indique que ce vol a eu lieu avant la fermeture de l'accueil.

Madame MESNARD affirme que les caméras permettront d'avoir une vigilance visuelle sur les entrées et sorties.

Madame BARRIEU dit que le téléphone permettant d'appeler l'accueil de François Mitterrand doit être déplacé afin d'être plus visible et complété d'une information.

Madame BARADAT ajoute que la population n'est pas habituée à ne plus avoir de personne à l'accueil et à devoir utiliser la technologie. Madame BARADAT déplore que l'on remplace l'humain par un téléphone.

Monsieur VINET apporte un complément en indiquant que l'hôpital de Pau depuis 2019 n'a pas supprimé d'emplois mais a créé plus de 200 postes dans tous les services et principalement dans les services de soins. 24 postes ont été créés à l'ouverture du Bâtiment Interventionnel et Ambulatoire (BIA). L'effectif de l'hôpital a augmenté sans que l'activité de 2019 n'ai été retrouvé, il faudra donc augmenter les recettes pour rémunérer les nouveaux postes.

Monsieur VINET est tout à fait d'accord sur le principe que certains usagers arrivant à l'hôpital sont perdus et que nous devons réfléchir pour répondre aux questions et inquiétudes.

Monsieur VINET annonce que sa décision n'est pas encore prise et cela explique pourquoi il est dans le dialogue pour apporter des réponses satisfaisantes.

Madame VIVONA propose le principe que l'infirmière coordonnatrice d'urgence prévienne les familles sur la localisation de l'hospitalisation. Concernant l'utilisation du téléphone, madame VIVONA demande à ne pas sous-estimer la capacité des personnes à s'en servir mais insiste pour que son signalement soit le plus visible possible.

Madame MESNARD dit que le test est en cours depuis juin 2023, avec aucun retour à ce jour sur des problèmes d'orientation, d'accueil. Le positionnement du téléphone et la signalétique seront revus.

Madame MESNARD confirme que le renfort d'Hauterive suite à la fermeture de l'accueil du Centre Jean Vignalou est apprécié suite à l'augmentation de l'activité en semaine.

Madame BARADAT dit que le fait de ne pas avoir de retour d'évènements indésirables provient du principe que les agents ne souhaitent pas remplir un document. Les agents vont donc être incités à le faire afin que des chiffres puissent remonter.

Madame MESNARD explique que les évènements indésirables permettent de corriger la façon de faire et apporter une solution.

Suite à une question, madame BARRIEU explique que la personne utilisant le téléphone doit composer le « 9 » pour entrer en relation avec l'accueil de François Mitterrand.

Monsieur VINET propose de reparler de ce point pour avoir le temps de tester la signalétique, le téléphone, de recenser les difficultés rencontrées et ainsi corriger le dispositif ou y renoncer s'il s'avère qu'il y a plus d'impacts négatifs que positifs dans un délai de 3 à 4 mois.

Monsieur VINET soumet au vote avec un engagement de réévaluation de cette organisation lors d'un prochain CSE.

La direction s'engage à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et à présenter un bilan au plus tard au mois de mars 2024.

#### **Les membres du CSE émettent un avis défavorable à l'unanimité.**

**Pour : 0**

**Contre : à l'unanimité**

**Abstention : 0**

Madame BARADAT précise que ce vote défavorable est uniquement lié à l'absence le weekend d'une personne à l'accueil.

#### **2) Schéma Directeur Immobilier (SDI) - réorganisations transitoires, impacts - avis**

Monsieur GAYRARD présente la réorganisation pour le nouveau SMUR et l'accueil provisoire des urgences (cf annexe 1)

Madame BARADAT s'interroge sur les soucis de stationnement et l'intervention de la police afin d'enlever ceux gênant.

Monsieur GAYRARD confirme que certaines zones ont été identifiées comme critiques et suite à une rencontre avec la police afin de définir les modalités d'intervention pour les véhicules qui entraveraient l'accès aux urgences.

Monsieur GAYRARD rappelle qu'une note est sortie rappelant que tous les véhicules en stationnement gênant ou interdit ont à ce jour un écrit sur le pare-brise.

Une signalétique va être mise en place interdisant le stationnement sous peine de retrouver son véhicule en fourrière.

Madame BAHURLET demande qui sera en charge d'appeler la fourrière ou la police.

Monsieur GAYRARD répond que cette mission va certainement revenir aux agents du PC sécurité.

Madame BAHURLET demande alors si cela est faisable et de leur ressort.

Madame LARIVEN intervient et rappelle que dans la sécurité incendie, il y a le souci de la vacuité des issues notamment des véhicules de secours. De ce fait et par définition, la sécurité incendie est tout à fait légitime à aborder des aspects de voiries bloquées.

Madame BAHURLET demande alors qu'il soit organisé une réunion car les informations en leur possession sur ce qu'ils doivent réaliser ne sont pas explicites pour eux.

Monsieur VINET demande à monsieur GAYRARD qu'une explication soit donnée à l'équipe sécurité sur leurs missions.

Monsieur VINET souhaite qu'un mode opératoire ou conduite à tenir soit rédigé, mis en format qualité précisant le rôle de chacun, à qui s'adresser pendant et en dehors des heures ouvrables... Cela doit être diffusé à tous les personnels concernés.

Madame BAHURLET demande qu'une explication soit faite aux agents entre les missions de sécurité incendie et missions de sécurité.

Monsieur VINET soumet au vote la nouvelle organisation à compter de fin novembre 2023.

**Les membres du CSE s'abstiennent à l'unanimité.**

**Pour : 0**

**Contre : 0**

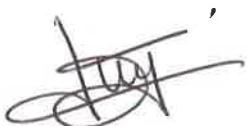
**Abstention : à l'unanimité**

Monsieur VINET clôture la séance.

La Secrétaire

Le Directeur

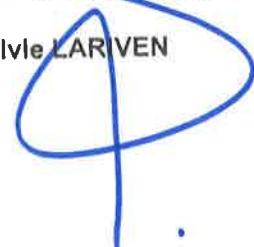
**Catherine LE PAUVRE**



**Jean-François VINET**

Pour le Directeur et par délégation  
La Directrice des Ressources Humaines

**Sylvie LARIVEN**





*A l'attention des membres du CSE*

## CSE complémentaire du 6 novembre 2023

Point 2 : Schéma Directeur Immobilier (SDI) : réorganisations transitoires, impacts – pour avis

---

### **Réalisation du nouveau SMUR et de l'accueil provisoire des urgences**

#### **1. Les données du contexte**

Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et de ses différentes phases de travaux, est prévue l'installation des urgences adultes dans des locaux provisoires jusqu'à la livraison des nouveaux locaux.

Parallèlement, les locaux du SMUR font l'objet d'une restructuration.

#### **2. Le secteur concerné et le responsable de projet**

Le secteur concerné : Urgences adultes et SMUR

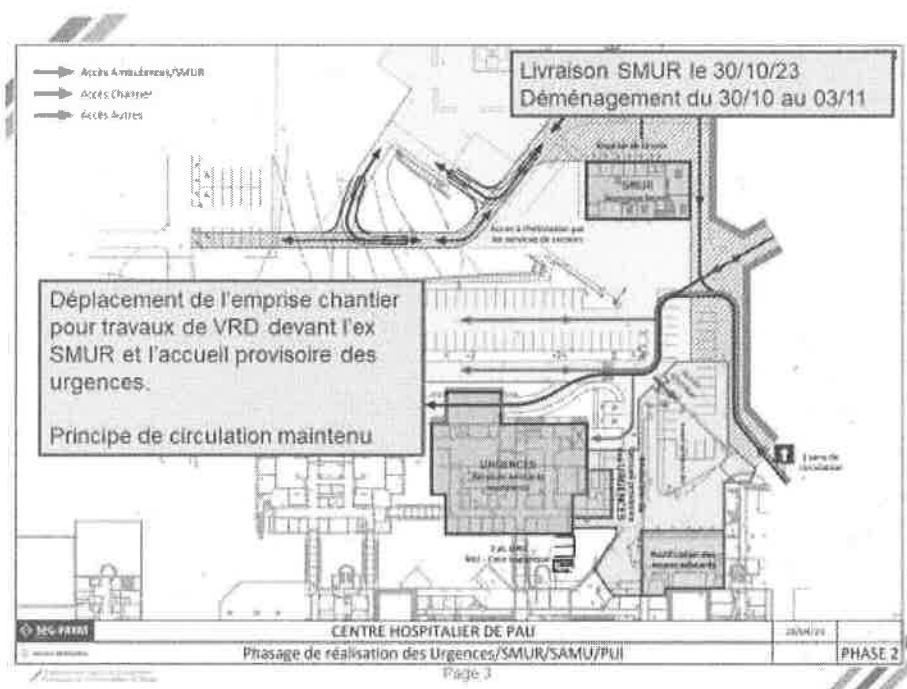
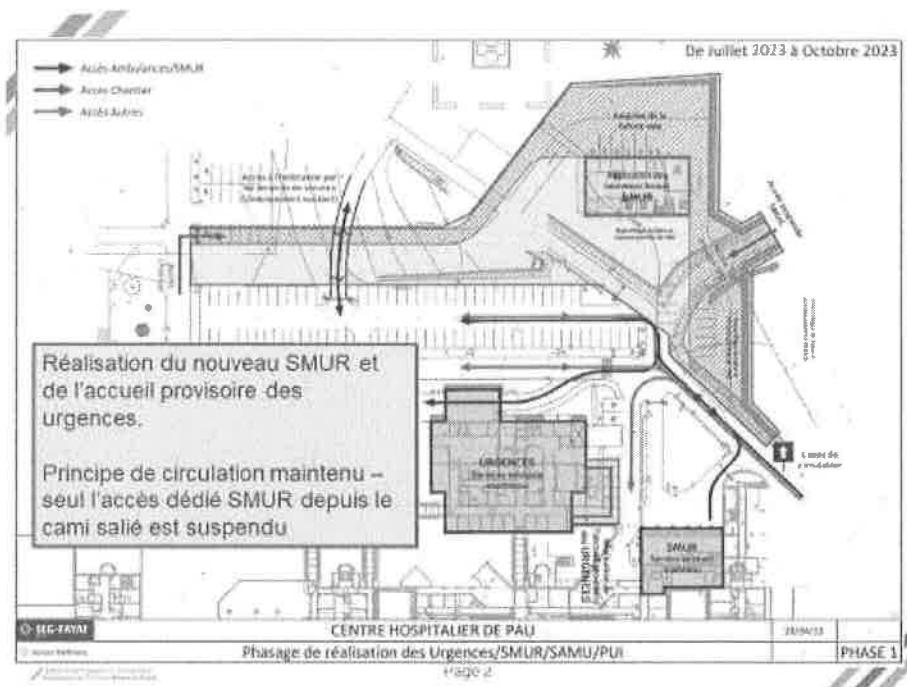
Responsable de projet : Direction du patrimoine, Direction des soins, Pôle urgences

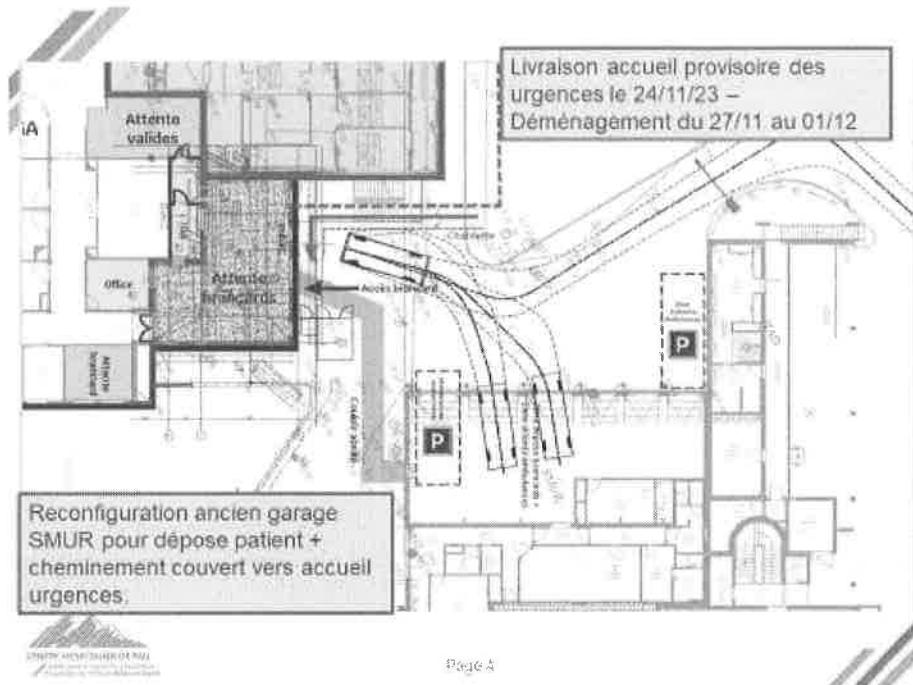
#### **3. Les objectifs**

Réalisation des nouveaux locaux du SMUR

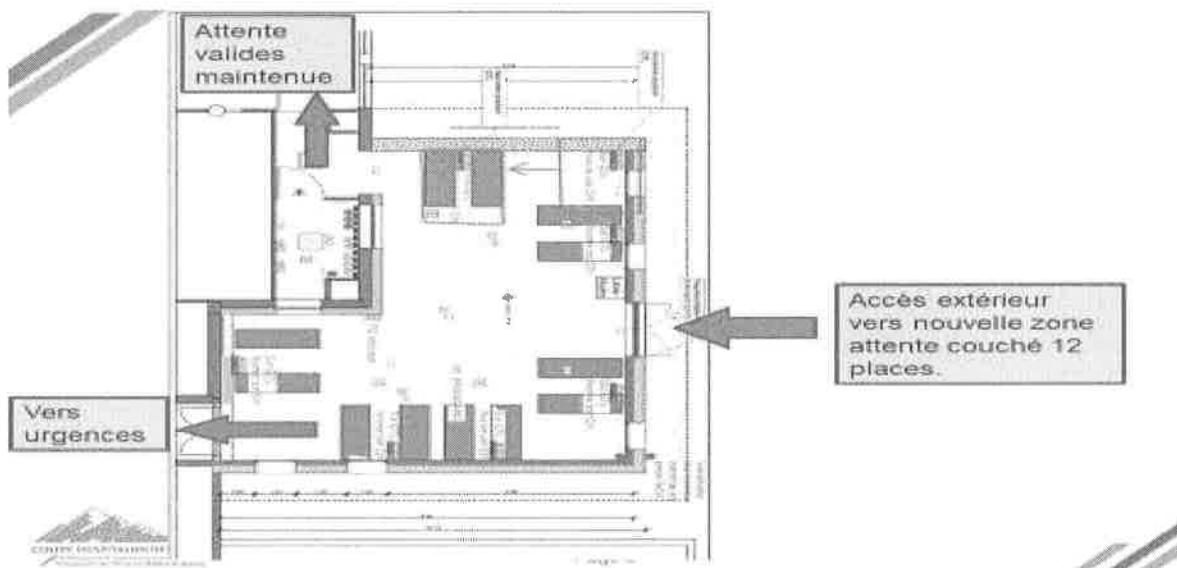
Installation d'un accueil provisoire des urgences adultes

## Phasage des opérations



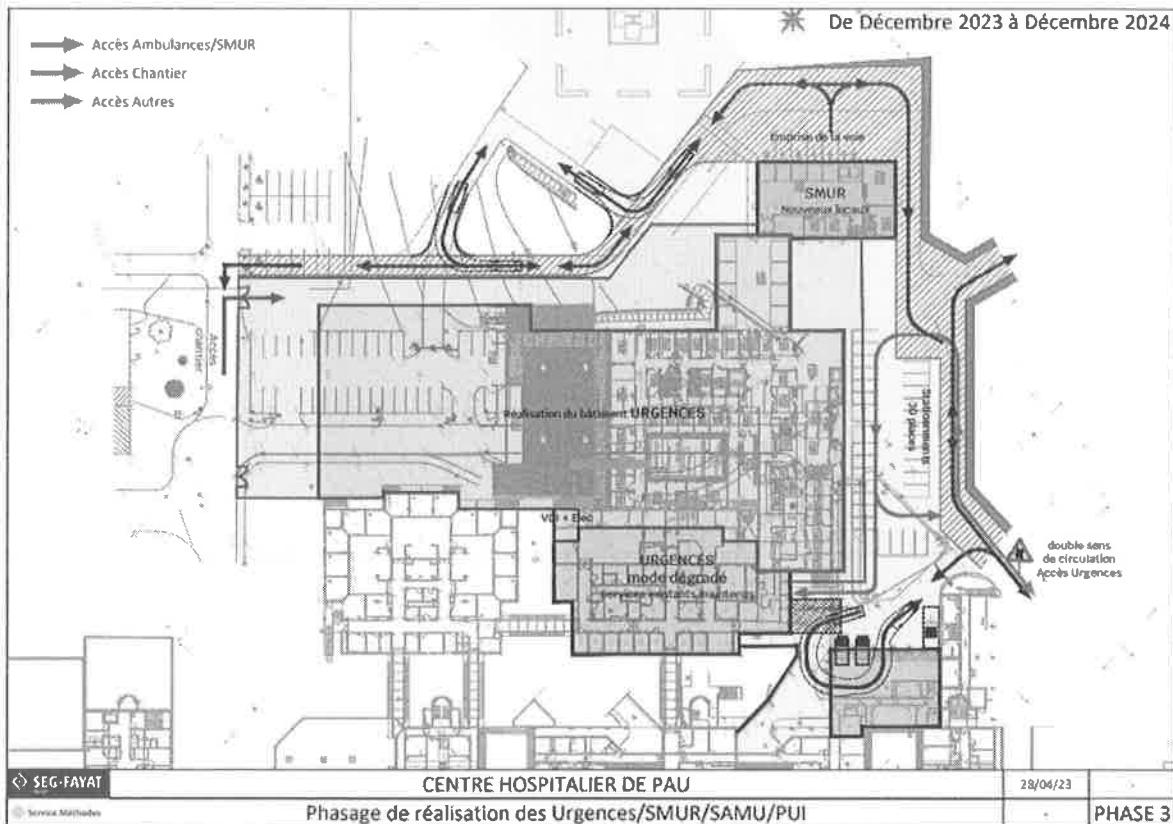


### Plan d'implantation



### Fonctionnement

Fonctionnement provisoire pendant la durée de construction de l'extension des urgences (1 an).  
 Emprise bâtiment et chantier condamnant la voie périphérique  
 Passage de la voie d'accès en double sens avec des aménagements pour sécuriser (signalétique, marquage au sol, élargissement de la largeur circulable sur les stationnements sauvages face IRM et devant la réserve O2, places HAD maintenues



A l'attention des Membres du CSE

## Objet : Modification maquette organisationnelle service accueil

### 1. Les données de contexte

Depuis le début de l'année 2023, il est constaté une forte augmentation de l'activité sur l'accueil Hauterive. Par rapport à 2019, moyenne de 26 patients supplémentaires par jour (période janvier – septembre)

Avec le planning actuel, il est possible de positionner 2 agents sur cet accueil uniquement 2 jours par semaine.

Au mois de juin, l'équipe de l'accueil alerte l'encadrement sur la difficulté d'absorber le flux des patients quand l'agent est seul et de maintenir la facturation à jour sur ce secteur.

Moyenne journalière des consultations externes Accueil Hauterive

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
2018	62	58	69	66	67	69	59	52
2019	79	74	78	77	84	69	65	43
<u>Hauterive</u>	108	128	53	23	45	84	78	62
2021	88	78	88	90	95	94	76	56
2022	90	73	96	84	105	92	91	76
2023	103	102	101	94	95	108	92	81

Il est proposé lors d'une réunion au mois de juin, pour une période test de 3 mois, de :

- Fermer l'accueil de CJV le week end
- De renforcer l'accueil Hauterive par la présence de 2 agents 4 jours par semaine au lieu de 2
- Cette demande est en adéquation avec les flux de patient : aucune activité d'enregistrement de consultations externes ou d'hospitalisations sur CJV le week end. Les visiteurs présents le week end connaissent le numéro de chambre des patients. Un téléphone est accessible sur la banque d'accueil pour joindre l'accueil FM en cas de besoin.

L'ensemble des professionnels de santé de CJV est informé de cette fermeture au début de l'été.

## 2. Le secteur concerné et le responsable de projet

- Responsable projet : V. BARRIEU
- Pole : Administratif
- Service : Administration du Patient
- UF : 0650

## 3. Les objectifs

Le nouvel horaire permettra :

- Une meilleure gestion des flux sur l'accueil Hauterive, moins d'attente pour les patients, moins de stress pour les agents
- Meilleur confort de vie – L'équipe d'accueil travaillera un week end sur 9 au lieu de 2 sur 9
- De maintenir la facturation Hauterive à jour et de prendre en charge de la facturation de FM
- Une charge de travail partagée et mieux répartie sur les postes et sur les sites

## 4. Les maquettes et cycles proposés

### SITUATION ACTUELLE

#### ➤ Cycle par localisation géographique

Prop 2	L	M	Me	J	V	S	D
Sem 1	MFM	MFM	MFM	SFM	SFM	RH	RH
Sem 2	RH	Vol	JHT	JHT	JHT	RH	RH
Sem 3	Vol	Vol	Vol	Vol	RH	MCJV	MCJV
Sem 4	JCV	RH	Vol	JCV	JCV	RH	RH
Sem 5	JHT	JHT	Vol	Vol	RH	RH	RH
Sem 6	SFM	SFM	SFM	Vol	Vol	RH	RH
Sem 7	Vol	Vol			Vol	JFM	JFM
Sem 8	RH	JCV	JCV	MFM	MFM	RH	RH

#### Légende :

MFM : 7h30-15h Accueil FM

SFM : 12h30-20h Accueil FM

Vol : 8h30 – 16h Facturation FM

JHT : 7h45 – 17h45 Accueil Haute-terive

JCV : 10h -17h30

MCJV : 10h30-18h

JFM : 9h – 19h

#### ➤ Cycle par amplitude horaire

Prop 2	L	M	Me	J	V	S	D	
Sem 1	7:30:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	0:00:00	0:00:00	37:30:00
Sem 2	0:00:00	7:30:00	10:00:00	10:00:00	10:00:00	0:00:00	0:00:00	37:30:00
Sem 3	7:30:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	0:00:00	7:30:00	7:30:00	45:00:00
Sem 4	7:30:00	0:00:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	0:00:00	0:00:00	30:00:00
Sem 5	10:00:00	10:00:00	7:30:00	7:30:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	35:00:00
Sem 6	7:30:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	0:00:00	0:00:00	37:30:00
Sem 7	7:30:00	7:30:00	0:00:00	0:00:00	7:30:00	10:00:00	10:00:00	42:30:00
Sem 8	0:00:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	7:30:00	0:00:00	0:00:00	30:00:00
								SMME
								295:00:00
								MOY
								36:52:30

### NOUVELLE ORGANISATION

A l'issue des 3 mois de période de test, l'encadrement a rencontré l'équipe d'accueil le 21 septembre en leur présentant une nouvelle trame en maintenant la fermeture de l'accueil CJV le week end

- 2 week end avec 3 jours de repos (au lieu d'un sur l'ancienne trame)
- Déplacement du RH de la semaine 8 du lundi au mardi afin de lisser l'effectif sur la semaine et d'assurer le maintien du renfort d'Hauterive même en cas d'arrêt maladie et de congés

L'équipe nous indique que l'agent présent sur FM peut se sentir en difficulté en cas de dysfonctionnement. Il est rappelé à l'équipe qu'il existe une procédure d'appel au standard en cas de problème (appel du cadre de santé de garde, appel astreinte informatique). L'équipe est également informée qu'en cas de besoin, elle peut faire appel aux AGA des urgences.

#### ➤ Cycle par localisation géographique

► Cycle par localisation géographique							
	L	M	Me	J	V	S	D
SEM 1	M FM	M FM	M FM	S FM	S FM	RH	RH
SEM 2	RH	Vol.	J HT	J HT	J HT	RH	RH
SEM 3	Vol.	Vol.	Vol.	HTflux	HTflux	RH	RH
SEM 4	JcJV	JcJV	Vol.	JcJV	RH	RH	RH
SEM 5	J HT	J HT	Vol.	Vol.	Vol.	RH	RH
SEM 6	S FM	S FM	S FM	Vol.	Vol.	RH	RH
SEM 7	Vol.	Vol.			JcJV	J FM	J FM
SEM 8	Vol.	RH	JcJV	Vol.	Vol.	RH	RH
SEM 9	HTflux	HTflux	Vol.	M FM	M FM	RH	RH

#### Légende :

MFM : 7h30-15h Accueil FM

SFM : 12h30-20h Accueil FM

Vol : 8h30 – 16h Facturation FM

JHT : 7h45 – 17h45 Accueil Hauterive

JCJV : 10h -17h30

JFM : 9h – 19h

HT Flux : 8h30 -16h

➤ Cycle par amplitude horaire

► Cycle par amplitude horaire								
	L	M	Me	J	V	S	D	
SEM 1	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	37:30:00
SEM 2	00:00:00	07:30:00	10:00:00	10:00:00	10:00:00	00:00:00	00:00:00	37:30:00
SEM 3	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	37:30:00
SEM 4	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	30:00:00
SEM 5	10:00:00	10:00:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	42:30:00
SEM 6	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	37:30:00
SEM 7	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	07:30:00	10:00:00	10:00:00	42:30:00
SEM 8	07:30:00	00:00:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	30:00:00
SEM 9	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	07:30:00	00:00:00	00:00:00	37:30:00
						SOMME	332:30:00	
						MOY	36:56:40	

## 5. Calendrier

La date de mise en œuvre souhaitée : 1 novembre 2023

## 6. Présentation en instance pour avis

Document présenté par Mme BARRIEU

CSE du 19 Octobre 2023